



REVUE DE PRESSE DU 05/02/2018

- 1- La Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN a auditionné dimanche les représentants de la CACI, dans le cadre de l'étude des deux projets de loi relatifs aux conditions d'exercice des activités commerciales et à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.
- 2- La mesure de suspension à l'importation de 851 produits devrait permettre à l'Algérie d'économiser un montant en devises de l'ordre de 1,5 milliard de dollars sur une année, a indiqué le Ministre du Commerce, Mohamed Benmeradi, dans un entretien accordé à l'APS.
- 3- La directrice de wilaya d'Oran de l'ANEM a estimé que 2018 sera l'année de la formation des jeunes dans les spécialités dont a besoin le marché du travail, dans les domaines du tourisme, du bâtiment et pour la préparation de la capitale de l'Ouest du pays devant abriter les jeux méditerranéens en 2021.
- 4- L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a procédé samedi à la remise des clés de 2700 logements au titre du programme 2001 dans la nouvelle ville Sidi Abdellah (Alger) en attendant la distribution dans les prochaines semaines de 3000 autres de même type, a annoncé le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Abdelwahid Temmar.
- 5- Le Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi, a affirmé samedi à Bechar, la nécessité de l'adaptation des agriculteurs à l'économie des eaux d'irrigation et à l'extension des surfaces dédiées aux cultures ayant enregistré des productions importantes dans la wilaya.



- 6- Le Ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a indiqué, dimanche à Laghouat, que la capacité de stockage des barrages à travers le pays devra passer prochainement à 8,6 milliards m³.

- 7- Des chutes de neige affecteront à partir du lundi matin les reliefs de l'Ouest du pays dépassant les 900 mètres d'altitude, indique dimanche l'Office national de météorologie dans un bulletin spécial (BMS).

- 8- Un avion d'Air Algérie à destination de Beyrouth (Liban) a été contraint dimanche, près d'une heure après le décollage, de retourner à l'aéroport d'Alger Houari Boumediene en raison d'un problème technique, a appris l'APS auprès d'une responsable au niveau de la compagnie.



A lire :

La commission économique de l'APN auditionne les représentants de la CACI

La Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN a auditionné dimanche les représentants de la CACI, dans le cadre de l'étude des deux projets de loi relatifs aux conditions d'exercice des activités commerciales et à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

Lors de la réunion, présidée par M. Fouad Benmerabet, président de la commission, en présence de cadres du ministère du Commerce, la Directrice générale de la Chambre algérienne du commerce et d'Industrie (CACI), Mme Ouahiba Bahloul, a présenté quelques propositions de reformulation de certains articles.

Pour ce qui est du projet de loi complétant la loi 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, Mme Bahloul a notamment suggéré de clarifier davantage l'article relatif au portail électronique destiné à faciliter les procédures de création d'entreprises.

Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Médéa, M. Abderrahmane Hadeff, qui représentait le président de la CACI lors de la réunion, a, de son côté, suggéré d'utiliser le portail électronique pour mettre en place un statut juridique type que les opérateurs intéressés par la création d'entreprises peuvent télécharger gratuitement.

Selon lui, les procédures de création d'entreprises sous le statut de personnes morales sont actuellement lourdes et poussent les intéressés à opter pour le statut d'opérateurs économiques-personnes physiques.

Mais les membres de la commission ainsi que la représentante du ministère du Commerce ont expliqué que ces statuts sont établis, selon la loi, par les notaires et que l'adoption d'un tel statut type n'était pas envisageable.

-FIN-